

CONSTITUER L'ENVIRONNEMENT EN CHOSE PUBLIQUE

Une comparaison franco-américaine

Laurent Thévenot

Groupe de Sociologie Politique et Morale (EHESS – CNRS)

in : Blais Jean-Paul, Gillio Claire et Ion Jacques, 2001, *Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*, Paris, PUCA, pp.203-219.

La notion d'environnement relève de deux espaces sémantiques apparemment distincts qui supportent des questionnements différents : 1) ce qui fait nature et qui entre en tension avec les constructions dites de culture dans les sociétés humaines; 2) ce qui entoure comme un milieu de proximité auquel on est attaché, que l'on fréquente dans l'usage et dans l'habiter, et qui est entre en tension avec le détachement et la distance critique requis pour la chose publique. J'ai mené ces dernières années deux investigations conjointes de ces deux ordres de questions, afin de les rapprocher dans un cadre d'analyse des façons dont les rapports de l'être humain à son environnement sont appréhendés en société, depuis des engagements de proximité jusqu'à des engagements en public¹. Ici, je me contenterai d'indiquer sommairement en quoi l'objet "environnement" nous incite à reconsidérer chacun des deux ordres de questions, en tirant enseignement d'une recherche comparative entre France et États-Unis : comment fait-on valoir en société (et notamment en culture) les enjeux de nature; comment met-on en valeur dans une question publique des attaches de proximité ?²

¹ La première enquête a donc porté sur les politiques de la nature (voir: Lafaye et Thévenot 1993 et les références dans la note 2); la seconde sur l'écologie de l'action et les régimes d'engagement (Thévenot 1990, 1995b, 2000a).

² Cette enquête a rapproché deux conflits environnementaux comparables, l'un en France, l'autre aux États-Unis. En France, nous avons choisi le projet de tunnel du Somport et de route d'accès dans la vallée d'Aspe (Pyrénées); l'enquête a été réalisée par Jean-François Germe, Marie-Noëlle Godet, Claudette Lafaye et Laurent Thévenot. Le cas choisi aux États-Unis est celui d'un projet de barrage dans l'une des dernières rivières de la Sierra californienne qui en est dépourvue; l'enquête a été réalisée par Michael Moody et Laurent Thévenot. La recherche a été publiée dans : Thévenot 1996a, 1996b, 2001; Moody et Thévenot 2000, Thévenot, Moody et Lafaye 2000. Cette double enquête a trouvé place dans un plus ample projet collectif, réalisé de 1995 à 1999 par onze chercheurs français et américains et destiné à comparer les cultures politiques et morales des deux pays à partir des répertoires d'évaluation utilisés couramment. Ces répertoires ont été recueillis à l'occasion de leur mise en œuvre dans des domaines très divers qui suscitent de vives confrontations sur les façons de juger bon : racisme, différences ethniques et culturelles,

1. LE RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT, ENTRE LE PROCHE ET LE PUBLIC

Une histoire d'attachement et de détachement

Commençons par une histoire. Dans l'enquête sur le conflit environnemental américain, nous étions inmanquablement conduits à interroger des Indiens affectés par le projet. Je dis "inmanquablement" avec une tonalité ironique, parce qu'il est conseillé dans les guides du genre « Comment sauver votre rivière » qui font florès aux États-Unis, de chercher appui, pour soutenir ce type de cause, auprès de "Native American" potentiellement lésés.³ De fait, dans le cas étudié, il était aisé de trouver de tels indigènes puisque les Indiens Me-wuk voyaient leur territoire de migration menacé d'inondation par le projet de barrage, après avoir déjà connu l'expulsion du territoire du Yosemite devenu parc national. Nous sommes allés les interroger là où ils vivent aujourd'hui, dans une petite "rancheria" créée par les services fédéraux en 1921 en application de la loi sur les sans logis ("The Homeless Act"), et qui ressemble davantage à un lotissement de banlieue qu'à un environnement préservé. On nous avait orientés vers une femme présentée comme l'une des dernières collectrices ("gatherer") de plantes sauvages, qui suivait en cela les coutumes de la tribu. Elle portait donc les attributs majeurs de la culture Me-wuk, même si dans le décor du lotissement, avec son 4x4 Ford flamboyant et sa tenue de jogging qui couvrait une très forte corpulence acquise avec le changement de mode de vie et de régime alimentaire, Phyllis s'éloignait assurément de toute imagerie folklorique de l'indianité. Je rapporterai deux situations dans lesquelles cette femme s'est employée, de différentes façons, à faire valoir son environnement et à montrer la gravité des atteintes portées par un barrage.

Situation 1 : le détachement pour faire valoir en public

La première scène se déroule dès notre arrivée à la "rancheria". Phyllis, au sortir d'une réunion du conseil tribal, nous fait admirer une topographie embrassée dans un raccourci déconcertant : les locaux flamboyants neuf du centre administratif et médical, non loin de là une bâtisse circulaire à toit conique également de construction récente mais de forme singulière et qu'elle nous présente comme "la Maison Ronde" ("pour nous c'est comme l'église pour les autres, c'est là que nous dansons et que nous avons notre fête des glands en septembre"), et enfin un grand rocher dans lequel a été creusé un renfoncement où repose un pilon, également de pierre, outil transportable (à la différence du rocher creusé) servant à pilonner les glands pour produire la nourriture traditionnellement la plus recherchée des Indiens Me-wuk (Barret et Gifford 1933).

Notre interlocutrice se présente d'emblée de l'extérieur, apprêtée pour un public enclin à lire ses conduites en termes de cultures et d'ethnicité : "en tant qu'Américaine native [native American], l'une des dernières cueilleuses [gatherer] de la rancheria." A peine sommes-nous installés pour l'interroger qu'elle franchit un pas de plus dans cette réflexivité culturelle et nous livre un objet qui, à coup sûr, ne relève pas de l'outillage traditionnel des Me-wuk. Il s'agit d'un album de photographies. Elle tourne les pages de l'album

harcèlement sexuel, scandales publics suscités par des œuvres d'art, objectivité et engagement des journalistes, mobilisation politique et associative, conflits environnementaux : Lamont et Thévenot 2000.

³ Ainsi, dans Echeverria et alii (1989), qui se présente explicitement comme un "how-to-save-your-local-river book" (p.xi), figure parmi les "standards and procedures" auxquels sont soumis les projets, la "non interférence avec les réserves d'Indiens" (p.51). Dans le chapitre offrant une batterie de questions à soulever contre les projets, est cité le cas d'un projet bloqué parce qu'il "interférait avec des lieux spécifiquement consacrés par les Indiens Kootenai à des activités religieuses d'interrogation de leurs divinités" (p.102).

sous nos yeux en nous expliquant que toutes les photos que nous regardons sont celles des plantes qu'elle collecte, et que ces photos ont été prises par une équipe du service des Forêts venue faire l'inventaire des espèces qu'elle cueillait, et pour qui elle a exceptionnellement accepté de "rompre sa règle" de secret qui l'enjoint de ne révéler à personne les lieux de collecte. Cet album présente sa propre saisie de son environnement en empruntant toutefois un mode de compte rendu et un support qui se prêtent à la publicité. Ainsi peut s'effectuer le transport à distance de sa fréquentation de proximité, et sa transformation dans une nomenclature botanique de portée universelle.

Cette première prise de contact suscite un certain malaise chez les enquêteurs. Ils voient la personne qu'ils sont venus enquêter se faire remplacer par le truchement d'une manière de "press-book" par lequel elle livre, elle-même, un enregistrement préparé pour la diffusion la plus large. Cependant, notre interlocutrice n'en reste pas là. Sitôt accompli cet engagement public équipé des objets adéquats, elle annonce le passage dans un tout autre régime d'engagement (Thévenot 2001) et nous convie à mettre les pas dans les siens, au motif que nous ne pouvons saisir l'importance de sa cueillette sans l'accompagner en personne.

Situation 2 : L'attachement à faire sentir dans le proche

La seconde scène nous fait voir, par contraste, la figure d'un étroit attachement qui ne peut être éprouvé en dehors de l'engagement d'une présence dans les lieux. Une telle appréciation de l'environnement n'est pas transportable hors de l'expérience de sa fréquentation. Cette femme nous explique qu'elle ne pourra nous parler des menaces sur l'environnement sans nous conduire en personne sur les lieux mêmes de sa collecte.

On retrouve dans cette scène les traits du régime d'engagement en familiarité (Thévenot 1994). Le non familier reconnaît ce régime et l'engagement d'autrui dans son épreuve, tout en étant incapable d'identifier les repères sur lesquels la personne familière s'accroche à ses entours, à moins qu'il ne s'engage lui-même dans un long et progressif mouvement de familiarisation. Le cheminement précautionneux de Phyllis nous invitait à ses côtés manifestait que nous étions ses hôtes dans un environnement que nous parcourions comme son domaine, alors même que nous étions bien en peine de distinguer ce par quoi elle habitait ces lieux. L'émotion de notre hôtesse était visible sans que soient immédiatement lisibles les indices qui la suscitaient et qui confortaient l'expérience de son attachement. Elle restait plutôt silencieuse, et l'on sait que le langage ordinaire est mal adapté au compte-rendu de ce régime d'engagement.⁴

En revanche, le langage ordinaire dans sa grammaire casuelle de l'action rend aisément compte d'un régime d'action en plan (Thévenot 1995b) sur lequel nous étions enclins à nous rabattre parce qu'il se prêtait au rapport à distance et au transport d'une l'expérience dans des formes accessibles à l'étranger au lieu. En outre, la clôture temporelle du plan d'action est plus facilement circonscrite que l'économie du long terme de l'engagement familial. N'étions-nous pas de passage pour voir accomplie l'aptitude, voire l'expertise si on envisage une mise en valeur plus ample, de cette collectrice de plante ? Il était tentant de nous replier sur un régime plus ouvert au public dans lequel nous étions en meilleure posture pour juger d'une épreuve : collecter des plantes. Or d'herbes point, ni d'oignons, ni même de champignons qui auraient été plus

⁴ Ce qui n'implique pas l'impossibilité de tout compte-rendu d'une expérience ineffable. L'utilisation de techniques vidéo offrant la possibilité d'une familiarisation artificielle par le visionnage répété des faits et gestes donne à voir les repères de l'engagement familial comme saillances du geste ou accrochages ayant suscité une déconvenue (voir: Breviglieri 1997).

reconnaissables à nos yeux : la cueillette s'avérait infructueuse et notre déception bien grande, au point de faire vaciller l'estimation des capacités de la personne que l'on nous avait vantée... L'écart des régimes se montre à ce que Phyllis, tout en comprenant notre attente et en anticipant notre désappointement par des remarques sensibles, manifestait clairement que son engagement à elle n'était pas de cet ordre et que, sans "trouver" quoi que ce soit à cette occasion, elle trouvait bien des satisfactions dans sa pérégrination.

Transitions et opérateurs d'agrandissement du proche

Mais, dira-t-on, n'est-on pas ici devant une scène ordinaire où quelqu'un cherche à faire partager à autrui, avec un succès incertain, l'expérience de son attachement à un lieu qu'il connaît fort bien et qu'il apprécie ? Oui, c'est bien cette expérience dont nous employons à caractériser l'engagement, cette situation limite de non détachement d'un attachement à l'environnement pourtant saisissable par l'autre. Mais j'ai choisi le présent cas parce qu'il permet un agrandissement de l'attachement personnel aux dimensions d'une communauté.

L'agrandissement communautaire : une notion de "culture" en action

En effet, ce n'est pas seulement Phyllis qui nous mène à ses lieux chers, mais une Indienne Me-wuk qui nous conduit là où elle exerce une coutume ancestrale de sa tribu. Même si ce dernier vocabulaire tend à saisir l'activité depuis le lieu d'observation d'un public détaché et marqué d'objectivité ethnographique, Phyllis procède elle-même à l'agrandissement de son rapport à l'environnement en faisant valoir la qualité "indienne" des places et des activités engagées. Le lieu où elle nous a conviés est un lieu-dit "Thompson Meadows", connu comme lieu de rassemblement et de cueillette, un "lieu indien". En outre, son activité de cueillette est couverte par un secret qu'elle reconnaît avoir déjà brisé pour donner les plantes à photographier aux techniciens forestiers.

Autres élargissements des attaches à des lieux

D'autres acteurs ne disposent pas de cette possibilité d'agrandissement communautaire ni du type de qualification collective qui la sanctionne. Ainsi dans la même enquête américaine, un amoureux des lieux dépourvu de toute possibilité d'extension coutumière sur fonds ethnique, s'efforcera d'élargir son attachement en l'inscrivant dans une perspective de plus long terme, celle de la perpétuation d'une génération à l'autre de sa fréquentation des lieux. Il fait valoir son souci de faire partager son attachement à ses enfants. Phyllis elle-même emprunte cette voie d'élargissement familial qui prend appui sur la qualité d'héritage : "je veux que mes enfants, ils reviennent ici. Que mes petits-enfants reviennent ici. Et que ça soit une partie de leur héritage. J'ai un petit-fils dénommé Clavey⁵. Ma fille l'a appelé Clavey. Et je sais qu'un jour, il reviendra ici et que je pourrai lui dire: 'c'est ta rivière' [...] J'ai demandé à ma fille: 'me ferais-tu une faveur ? Accepterais-tu d'appeler [ton fils] Clavey ? Un jour il reviendra ici et verra ce qu'il était... ce pourquoi sa grand-mère s'est battue.'"⁶

⁵ Clavey est le nom de la rivière menacée par le barrage.

⁶ On notera qu'aucun traitement des attaches de proximité que nous avons rapportés jusqu'ici ne correspond au type d'attachement privatif qui, agrandi par la qualité publique de propriété privée et protégé en tant que tel, est le plus souvent impliqué dans la figure NIMBY.

Les pêcheurs "étroits d'esprits" et les écologistes "aux vues larges"

Parmi les personnes attachées à des lieux de nature il en est qui, sans pouvoir grandir ces attaches en qualités d'appartenance communautaire ou ethnique, se manifestent aussi comme ardents défenseurs de leur environnement. En raison d'un commerce assidu avec des parages bien localisés et des animaux qui les fréquentent, les pêcheurs disposent d'attachements durables et couramment éprouvés. Puisque des rivières coulent dans les endroits atteints par les projets d'aménagement que nous avons choisis comme cas litigieux, les pêcheurs sont en première ligne. De fait nous avons rencontré, parmi les opposants aux projets, des personnes exprimant leur prédilection pour certains lieux de pêche et pour certaines espèces (truite, dans le conflit américain; saumon, dans le cas français), et leur inquiétude qu'il leur soit porté atteinte. Tout en supportant de profonds attachements, ces accroches des pêcheurs aux abords de leurs rivières ne permettent pas d'élargissements aussi légitimes que ceux opérés par les Indiens Me-wuk. Les défenseurs écologistes de la nature qui œuvrent à l'échelle de la planète ont beau jeu de disqualifier des attaches aussi locales et personnelles. L'un des opposants américains nous déclare ainsi : "Les pêcheurs sont des chasseurs et c'est dans cet esprit qu'ils attrapent le poisson [...] le véritable chasseur veut capturer un poisson sauvage et il peut être assez étroit d'esprit pour ne penser qu'à ça..." L'engagement du pêcheur avec son environnement est ainsi réduit par l'écologiste "large d'esprit" au format d'une action bornée: chasser une proie sauvage, dont l'accomplissement est tout le bien recherché par un agent porteur, en tout et pour tout, d'un plan de capture. Cependant, même si ce pêcheur "se moque qu'il y ait un barrage en amont ou en aval, [...] parce que tout ce qu'il veut est attraper du poisson [...] il peut considérer que, en Californie, un cours d'eau libre et naturel [a free flowing natural river] qui prend sa source dans "le désert des Immigrants" [Immigrant Wilderness] pour rejoindre la rivière Tuolomne a une grande valeur intrinsèque par le seul fait d'être là" et "pour la rivière Clavey, c'était la question la plus importante de toutes, qu'elle constitue un habitat naturel et vierge pour les poissons [pristine natural fish habitat]"⁷ Ainsi, notre interlocuteur constate que les pêcheurs peuvent "devenir des alliés dans la protection de la Clavey, même s'ils ne sont pas écologistes [environmentalists], parce qu'ils sont fiers [they pride themselves] d'avoir accès à des lieux de pêche parmi les meilleurs". On notera que le traitement en "fierté" constitue déjà un agrandissement de la simple satisfaction de l'action accomplie, qui serait le bien gouvernant le régime de l'action normale. La fierté étend le bien-fondé d'une action limitée, et soutient une continuité de la personne qui se sied à elle-même au sortir d'une action et au seuil de l'engagement dans une autre. Cette fierté peut disposer d'une assise élargie dans une collectivité et faire place à l'honneur. Mais elle se prête mal à un agrandissement plus ample aux dimensions d'une humanité commune - sinon dans l'ordre de grandeur domestique - et moins encore à une communauté écologique aux dimensions plus vastes. Elle risque d'aboutir à des clôtures qui ostracisent. L'amour-propre est alors disqualifié comme pêché d'orgueil ou vanité, par lesquels une personne fait plus de cas d'elle-même que des autres, comme dans la critique civique que lui porte Rousseau.

⁷ "Tuolomne" est un nom d'origine indienne. "Wilderness" n'est traduit par "désert" qu'à défaut d'un meilleur terme, car c'est une catégorie plus ample, largement utilisée par les Américains pour mettre en valeur une nature dans un état sauvage. "Immigrant Wilderness" est un lieu-dit dont la désignation, comparée à celle des "Thompson Meadows" mis en valeur par l'Indienne Phyllis, donne à voir la façon dont les Américains non Indiens peuvent aussi qualifier des lieux en les rapportant à une communauté, une histoire, une tradition. Sur des éléments de grandissement s'apparentant à l'ordre de grandeur domestique (Boltanski et Thévenot, 1991), ainsi que sur "wilderness", voir : Thévenot, Moody et Lafaye, 2000).

Il n'est donc pas aisé de composer l'engagement du pêcheur ou du chasseur avec celui de l'écologiste, composition pourtant recherchée dans bien des conflits environnementaux. Dans le cas d'une enquête complémentaire sur le conflit du Somport, Eric Doidy a pu observer un cas de composition réussie autour du gage de la vallée d'Aspe (Doidy 1997, II.1.c). Les écologistes ayant coopéré avec des pêcheurs ne sont toutefois pas membres des organisations les plus mondialisées (WWF ou Greenpeace) vis-à-vis desquelles les réticences des pêcheurs sont les plus vives : ils sont militants d'une organisation régionale, la SEPANSO-Béarn. Symétriquement, les pêcheurs ne sont pas non plus membres de l'association de pêche la plus locale, "La gaule aspoise", mais de l'AAP d'Oloron. La coopération a donné lieu à deux produits différenciés visant des publics distincts : un article publié dans la rubrique Actualité d'une revue de pêche *Pêches sportives*, et des *Notes sur les conséquences des aménagements de la route nationale 134 sur l'hydraulique du gage d'Aspe* destinées à "alerter les autorités" et envoyées à la DG XI de la Commission Européenne, au Ministère de l'Environnement, au préfet, au sous-préfet, aux conseillers régionaux et généraux de la vallée d'Aspe et d'Oloron. La coopération s'est annoncée difficile car les pêcheurs d'Oloron opposaient leur connaissance "de terrain" aux "rêveurs impénitents" qu'étaient à leurs yeux les écologistes. La contribution des pêcheurs s'est appuyée sur ce qui fait leur engagement ordinaire, dans le cours d'une fréquentation réitérée. Mais ils ont opéré un élargissement à partir d'un travail d'enregistrement destiné au transport d'expérience et à la sortie de ce régime de familiarité. Ils ont pris, jour après jour, des photographies des berges du gage. Celles-ci font apparaître que le mur de soutènement de la route élargie change le cours du gage en empêchant son débordement, qu'il accélère le courant emportant de plus en plus de graviers, que les frayères diminuent et même parfois disparaissent en même temps que les berges sont emportées. Dans ce cas, l'utilisation du savoir extrêmement local du pêcheur familier des lieux, apparemment impropre à une expertise écologique de validité générale, a pu se composer avec une telle expertise moyennant l'utilisation de dispositifs matériels adéquats pour un tel compromis de régimes et de leurs formats d'information : des photographies des lieux familiers, mises en série probante pour établir une loi d'évolution.

2. LES FIGURES DE LA CHOSE PUBLIQUE A L'EPREUVE DE L'ENVIRONNEMENT

En introduction, j'ai dit avoir choisi de mener deux investigations liées aux deux acceptions du terme "environnement". Je rappellerai en fin de cette deuxième partie un motif important de l'enquête sur les modes d'engagement d'un environnement de nature, qui tient aux sévères torsions, voire à la rupture que certaines politiques de la nature font subir à la grammaire des ordres de grandeur et à son assise de commune humanité. Étant donné l'objet de notre séminaire, je m'arrêterai d'abord et plus longuement sur un autre motif de notre double enquête, que les cas mentionnés dans la première partie ont permis d'introduire.

Des enjeux environnementaux donnant à voir l'agrandissement du proche pour faire valoir en public

Il est une raison de travailler sur l'environnement qui ne tient pas spécifiquement aux rapports à la nature, mais au souci de placer les interrogations courantes sur l'espace de la délibération et de la critique, la société civile, l'action politique et les mouvements sociaux, dans un cadre rendant compte des conditions pragmatiques d'accès au public, "par en bas", à partir d'engagements qui sont de proximité avant de s'ouvrir aux exigences de publicité. Les mouvements en faveur de l'environnement nous font pénétrer dans l'un des domaines où les attachements de proximité transparaissent dans le cours des conflits, même quand la mise

en cause publique a été opérée. Ce sont de tels attachements que nous avons vus à l'œuvre de la part de l'Indienne Me-wuk ou des pêcheurs. Comment les prendre en considération dans des sciences sociales qui, par construction, font plutôt obstacle à leur examen en raison d'une attention privilégiée à des régularités collectives ou à des modèles d'ordres généraux, quand bien même ils reposeraient sur des interactions locales ou sur des actions individuelles ?

Notre programme de recherche s'était initialement déployé autour d'une analyse ce que nous avons conceptualisé comme des formes de "montée en généralité", depuis les investissements de formes qui permettent de généraliser et de coordonner à distance, jusqu'aux ordres de grandeur qui relient des généralisations cognitives à des figures politiques et morales du bien commun, en passant par opérations de dénonciation et de mise en cause étudiées par Luc Boltanski. Nous avons construit la figuration axiale d'une montée en généralité du point de vue du public et de ses exigences, selon une perspective à laquelle le chercheur en sciences sociales est accoutumé par profession. Le particulier qui n'entre pas dans les formes de généralité, ou le "petit" des ordres de grandeurs y sont envisagés par défaut. C'est pourquoi j'ai entrepris, dès la fin du travail sur la justification, d'explorer des régimes de convenance personnelle avec un entourage (Thévenot 1990) et de familiarité (1994), et de les situer dans une architecture de régimes pragmatiques, du plus proche au plus public, non réduite à un axe de généralisation. Cette exploration aide à échapper aux distinctions duales entre collectif et individuel, ou entre public et privé. Elle permet d'éclairer les façons d'accéder à, et de se retirer de, "collectifs" ou "espaces publics" à partir de l'assise conceptuelle des régimes du proche qui remplace une référence par défaut (atomisme individuel) ou par privation (espace privé de publicité). Ce cadre d'analyse éclaire des transformations historiques, notamment celle d'un engagement politique plus personnalisé (Thévenot 1999), qu'ont mis en évidence les analystes du militantisme (Ion 1997, 2000; Ion et Peroni 1997). Il permet aussi de procéder à des comparaisons entre cultures politiques et morales selon une approche pragmatique des façons de constituer une chose publique (Thévenot et Lamont, 2000).

Quels dispositifs de composition d'une chose publique : pluralité des biens et des preuves convoqués

Dès lors que l'on met l'accent sur l'état de citoyen, sur le rôle d'un espace public et sur des procédures démocratiques de délibération, il est nécessaire de s'intéresser de près aux conditions de réalisation de ces espaces. Une abondante et très fructueuse littérature sur les procédures démocratiques de prise de décision et sur leurs conditions discursives s'est développée, notamment sous l'influence de l'œuvre de Habermas, en limitant toutefois l'approche de ces conditions de réalisation. Notre contribution s'est d'abord concentrée sur la nécessité de prendre en compte une pluralité d'ordres de critique et de justification en public, ainsi qu'une variété de formes de preuves à l'appui de ces argumentations. L'examen ne portait plus seulement sur les exigences discursives (relevant d'une classique pragmatique linguistique), mais aussi sur les dispositifs de coordination composite prolongés par des appareils de preuve et d'épreuve également hétérogènes (reposant sur une sociologie pragmatique des modes de jugement).⁸ Pour que la délibération laisse place aussi bien à des biens économiques ou techniques qu'à des impératifs civiques de protection des citoyens ou à des mises en valeur de traditions, de bonnes conduites ou de cultures, il faut que les qualités des acteurs accédant au dispositif favorisent cette ouverture pluraliste (Beuret 1999), mais aussi que l'uniformisation des

⁸ Une étude des dynamiques d'évaluation et d'épreuve animant ces dispositifs de coordination composite a mis en évidence leurs implications cognitives et émotionnelles, voir : Thévenot 1995a.

modes de preuve (par la mesure et la statistique) ne viennent pas contredire à la variété des formats d'information. On connaît les risques de disqualification de "témoignages" jugés trop personnels et anecdotiques au milieu d'un aréopage d'experts scientifiques. L'étape suivante a prolongé cette exploration de la variété des genres de bien et de format d'information. Elle porte sur les conditions requises pour que des dispositifs de concertation à visée démocratique intègrent les savoirs du proche et les biens du proche qui gouvernent des attachements à un environnement familial. En effet, nombre de questions qui arrivent aujourd'hui en débat sur des arènes publiques requièrent de prendre appui sur de tels savoirs et expériences, faute d'une expertise scientifique déjà bien établie, ou encore dans la nécessité de contrebalancer l'appétence pour le progrès technique par la convocation d'autres biens. Ces modes de concertation élargie demandent que soient transformés les dispositifs de délibération existants, et mises en place de nouvelles modalités d'une coordination destinées à composer des régimes du proche avec des régimes du public.

Plutôt que de se limiter à l'analyse de procédures de concertation les plus discursives et institutionnalisées, les analystes de l'espace public doivent porter une attention égale aux concertations plus localisées et aux coordinations passant par des actions en commun qui sont loin d'être uniquement discursives. Jean-Eudes Beuret a étudié des initiatives locales de concertation associant des agriculteurs et des usagers autour de la gestion de l'espace rural, montrant qu'elles donnent lieu à une coordination territoriale de proximité qui peut passer par de "petits arrangements entre acteurs" (Beuret, 1999). Eric Doidy a mené une enquête ethnographique sur ces réalisations concrètes même modestes, appréhendant la façon dont les partenaires d'une action passent progressivement à une visée générale articulée sur un bien commun (Doidy 1999, II.2b). Comme d'autres associations qui visent à organiser des compromis entre des montées en généralité politique et des engagements de proximité (l'habitat dans le cas du DAL : Doidy 1997), une association issue initialement d'une coopération entre agriculteurs pour l'achat de matériel (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est ainsi devenue partie prenante de nombreuses initiatives de concertation autour de l'espace rural, du développement local, ou de questions environnementales (la plantation de haies, par exemple). En "mettant la main à la pâte", on évite les tensions avec "l'écolo qui veut nous montrer comment il faut faire". L'analyse d'Eric Doidy montre comment des liens de proximité sont tissés entre les personnes participant au nettoyage de bords de rivière, entre des agriculteurs qui n'étaient pas initialement engagés dans un rapport de proximité et des pêcheurs qui les initient à leur familiarité. Mais elle montre aussi la nécessité du travail subtil de composition effectué par des "médiateurs", entendus ici dans le sens précis de ceux qui "font advenir une parole de la part de ceux qui y sont réfractaires, afin de mettre en place les conditions d'un débat".⁹

L'examen des dispositifs de concertation oblige à être attentif à la variété des formats de connaissance et d'information qui doivent être pris en compte, et plus généralement aux exigences de composition de régimes d'engagement très divers. Les notions de réseau, d'intermédiaire ou de médiateur, lorsqu'elles ne sont pas autrement spécifiées, ne suffisent pas pour traiter de ces dynamiques, non plus que la référence à une exigence de procéduralisation du droit (Thévenot 2000b).

Des politiques de la nature remettant en question la commune humanité

Je passerai plus rapidement sur l'autre motif de notre enquête consacrée aux constructions politiques élaborées à partir de l'environnement. Il s'agissait tout d'abord de suivre l'émergence d'une nouvelle

⁹ Voir aussi : Rui 1997.

grandeur "verte", c'est-à-dire d'un nouvel ordre de qualification des personnes, des choses et de leurs relations, qui soit compatible avec la grammaire commune à tous les autres ordres de grandeur. En identifiant les ordres de grandeur tenus pour les plus légitimes dans les régimes publics de critique et de justification, nous n'avons en effet pas seulement dessiné une typologie, mais identifié les exigences satisfaites par tous ces ordres dans un modèle de cité. L'une de ces exigences est la référence à une commune humanité d'êtres humains de même dignité qui constitue le fondement d'un sens de la justice. Or certaines constructions politiques et morales de la nature contreviennent, en principe, à cette dernière exigence en supposant que la communauté de référence servant de fondement aux évaluations s'étend au-delà de l'humanité. Elles ne satisfont plus les grammaires antérieures de constitution d'une chose publique et supposeraient donc que d'autres notions viennent la remplacer. Nous n'aborderons pas cette question ici parce qu'elle nous conduirait à sortir du cadre de l'épure dans lequel s'inscrit notre présent questionnement. Mais nous devons garder en mémoire les efforts de renversement de la notion d'environnement, qui visent à ce que l'homme soit traité comme partie prenante de cet environnement du point de vue du bien d'autres entités, non humaines.

3. CONSTITUER UNE CHOSE PUBLIQUE EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS

Comparer des grammaires politiques

Dans cette dernière partie, je voudrais donner quelques aperçus des résultats de la comparaison que nous avons pu mener, entre les États-Unis et la France, sur les façons dont on peut faire d'un problème environnemental une chose publique.¹⁰ Cette question trouvait place dans une perspective plus large : mettre à l'épreuve d'une comparaison internationale la grammaire politique des ordres de grandeur que nous avons modélisée et soumise en France à des travaux empiriques nombreux, et identifier éventuellement d'autres grammaires. Puisque le modèle commun aux ordres de grandeur démontrait le lien entre les formes les plus légitimes d'évaluation et des spécifications du bien commun, puisqu'il déployait une métaphysique d'états de grandeur qualifiant les personnes et les choses, des Américains pouvaient y voir le prolongement de figures archaïques de la morale et de la politique, dont ils se sont émancipés grâce à la reconnaissance réaliste du primat de l'individu et du moteur de ses intérêts.

Grandeur du marché et substitut à la commune humanité

En fait, nous avons pu reconnaître une mise en œuvre très courante de la plupart des ordres de grandeur identifiés antérieurement. Mais le poids des différents ordres de grandeur diffère nettement dans les deux pays, tout comme leurs modalités de compromis. On ne sera pas surpris d'apprendre la place prépondérante de la grandeur marchande dans les "juger bon" des Américains. Elle occupe même parfois une telle position qu'elle sert à convoquer un principe plus fondamental que cette grandeur particulière, un principe qui est au fondement de tous les ordres de grandeur et donc présent dans leur modèle commun. Comme l'a montré le travail de Michèle Lamont sur le racisme, des arguments américains anti-racistes s'appuient communément sur l'idée d'une commune dignité d'ordre marchand, au lieu de se référer à une

¹⁰ Pour l'exposé de ces résultats, voir les chapitres déjà cités de Lamont et Thévenot 2000, ainsi que le chapitre de synthèse de l'ensemble du chantier d'enquêtes, qui explore notamment les différentes façons de se référer à un bien public dans la cité, ou "polity" : Thévenot et Lamont 2000.

commune humanité tout court : "l'argent rend les gens égaux"; les Noirs, comme les Blancs "veulent un boulot avec un salaire décent, quelques cartes de crédit, une auto correcte, un bon coin pour vivre" (Thévenot et Lamont 2000).

Même lorsque l'enjeu est environnemental, la grandeur marchande est très largement convoquée. Paradoxalement, c'est elle qui a eu finalement le plus de poids pour faire obstacle au projet américain de barrage, au dire même des écologistes. En fait, les opposant ont procédé à une division du travail d'argumentation et de preuve en constituant des associations spécialisées sur l'un ou l'autre des différents ordres de grandeur. C'est ainsi que vit le jour une association entièrement orientée vers l'argumentation marchande et vers les intérêts des clients des entreprises produisant de l'électricité. Ces clients étaient, en l'occurrence, également des citoyens et des "payeurs d'impôts" finançant les projets. L'argument promu par cette association, stratégiquement conçue pour engager l'épreuve du marché, avance que l'électricité produite par le barrage coûtera plus cher que le prix le plus bas sur un marché dérégulé. Or ce sont les centrales au gaz qui sont les mieux adaptées aux fluctuations du marché parce qu'elles supposent les investissements les moins lourds. De sorte que c'est un argument favorable à la destruction d'énergie fossile qui assurera la victoire du camp des écologistes...¹¹

Grandeur de l'individu comme état requis pour composer la chose publique

Il y aurait beaucoup d'autres résultats à énoncer concernant le poids respectif des différents ordres de grandeur, la relative faiblesse aux Etats-Unis de l'ordre domestique, qui s'est d'ailleurs considérablement amoindri en France depuis une trentaine d'années. Et aussi concernant les compromis bien étayés qui diffèrent nettement d'un pays à l'autre, le compromis marchand-civique étant bien frayé aux Etats-Unis alors qu'il était, au moins jusqu'à des temps récents, soumis à rude critique en France. Mais je voudrais terminer par quelques remarques sur un nouveau développement de notre cadre d'analyse qui était attendu de cette comparaison Franco-Américaine.

Même si nous devons découvrir aux États-Unis la place significative d'ordres de grandeur et de figures du bien commun qu'une sociologie d'acteurs intéressés est mal préparée à saisir, nous nous attendions aussi à devoir explorer de nouvelles grammaires de la chose publique. Ce fut le cas : outre les associations orientées vers la mise à l'épreuve du projet selon un ou deux ordres de grandeur, nous avons vu des opposants ayant constitué localement une "coalition". La coalition apparaît d'autant plus légitime et susceptible de faire entendre sa voix auprès des élus politique qu'elle rassemble une hétérogénéité d'intérêts individuels coalisés. Nous n'avons pas trouvé dans le cas français un semblable organe, si ajusté à la composition d'une chose publique libérale. La coalition libérale, au lieu du compromis entre des figures du bien commun, vise à composer des biens individuels.

Qu'en est-il alors de cet individu ? Pour un Américain le mot désigne vous et moi, une espèce d'être humain empirique non spécifié. Ni le sens commun, ni les sciences sociales et politiques n'aident à bien comprendre ce qu'il faut pour faire un individu, et l'on ne rencontre le plus souvent que le lancinant face à face entre individu et collectif.¹² C'est là que notre travail antérieur sur les ordre de grandeur et sur les métaphysiques qui les supportent nous faisait disposer d'un avantage comparatif. Auquel s'ajoutait le

¹¹ On connaît les difficultés qu'a rencontrées l'État de Californie en retour de cette politique de dérégulation, avec l'obligation de décréter l'état d'urgence en janvier 2001 en raison d'une crise énergétique.

¹² Il n'en est pas de même en philosophie et l'ouvrage de Charles Taylor (1989), comme ceux de Louis Dumont (1987, 1991), apportent des éclairages précieux sur les conceptions de l'individualité.

détour d'une exploration de ces engagements de familiarité qui éclairent l'état d'individu en contre plongée, si l'on peut dire, permettant de distinguer ce qui est requis pour constituer un agent détaché de ses dépendances familiales. Notre conceptualisation des grandeurs de l'être humain, à partir de qualifications rapportées à une spécification du bien commun, nous permet de reconnaître un état d'individu qui, loin de se réduire à l'être humain empirique, est le résultat de son agrandissement pour le public. L'individu est ainsi une personne agrandie. Comme les "grands" dans les cités que nous avons explorées, comme le professionnel efficace, le représentant d'un collectif, la figure médiatique, l'être humain doit faire des sacrifices pour être dans cet état. On voit que cette analyse, que je ne fais qu'esquisser ici, lève des malentendus sur la comparaison entre les deux cultures politiques nord-américaine et française. Pour un Français soucieux d'intérêt général ou, plus généralement, du genre de bien commun qui confère leur légitimité aux ordres de grandeurs, l'individu est un petit. C'est un particulier par rapport à ces biens communs. Mais dans la grammaire du bien public que certains jugements des Américains donnent à voir, l'intérêt individuel doit être compris comme un bien préparé pour la composition d'un bien public, et l'individu comme un être humain préparé pour cette composition, qu'elle s'effectue dans la négociation ou dans la rencontre d'opinions exprimées en public. L'équipement de la propriété privée, comme celui des droits individuels et tout particulièrement du droit d'expression, sont des pièces majeures du dispositif contribuant à constituer ce genre de chose publique. C'est pourquoi on pourra recueillir aux États-Unis des critiques adressées à des gens au motif qu'ils sont trop "narcissiques", formulation presque incompréhensible pour un Français. Comment un Américain pourrait-il être narcissique puisqu'il est légitimement occupé de son bien individuel ? Précisément parce que la confection d'une chose publique passe par la composition de biens individuels, et qu'il faut donc que l'être humain se hisse, se grandisse pour accéder à l'état d'individu en public, capable d'exprimer ses opinions et ses intérêts dans un format public propre à cette composition. En traversant l'Atlantique, les Américains n'ont pas renoncé aux grandeurs de la vieille Europe autant qu'ils le pensent souvent ; ils ont aussi élaboré des figures d'agrandissement en public de l'être humain plus compatibles avec l'individuation que ne le sont les grandeurs de bien commun.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barret, S.A., Gifford, E.W., 1933, "Miwok material culture. Indian life of the Yosemite region", *Bulletin of Milwaukee Public Museum*, vol.2 n°4.
- Beuret, Jean-Eudes, 1999, « Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rural », *Natures Sciences Sociétés* vol. 7 n°1, pp. 21-30.
- Breviglieri, M., 1997, "La coopération spontanée. Entraides techniques autour d'un automate public", in Conein, B. et Thévenot, L. (eds.), *Cognition et information en société*, Paris, Ed. de l'EHESS (Raisons pratiques 8), pp.123-148.
- Doidy, Eric, 1997, "S'engager en commun. La montée en généralité d'attaches locales à des environnements naturel et urbain", Mémoire pour le DEA de Sociologie de l'EHESS.
- Doidy Eric, 1999, "Environnement familial, environnement partagé. La concertation comme épreuve d'extension du bien commun", rapport pour le programme "Ensemble pour gérer le territoire. La concertation sociale et la médiation des conflits entre agriculteurs et autres ruraux pour une gestion

équilibrée de l'environnement ", sous la direction de Jean-Eudes Beuret (SPDR, ENSAR), financé par la Fondation de France.

- Dumont, L., 1983, *Essais sur l'individualisme; une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil.
- Dumont, L., 1991, *L'idéologie allemande. France-Allemagne et retour*. Homo Aequalis II, Paris, Gallimard.
- Echeverria, John D., Barrows, Pope, Roos-Collins, Richard, 1989, *Rivers at Risk. The Concerned Citizen's Guide to Hydropower*, Washington D.C. & Covelo California, Island Press (foreword by Stewart L. Udall).
- Ion, Jacques, 1997, *La fin des militants*, Paris, Ed. de l'Atelier.
- Ion, Jacques, 2000, "Engagements associatifs et espace public", *Mouvements* n°3, mars-avril, pp.67-72.
- Ion, Jacques, Peroni, Michel (dir.), 1997, *Engagement public et exposition de la personne*, Ed. de l'Aube.
- Lafaye, C., Thévenot, L., 1993, "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature", *Revue Française de Sociologie*, vol.34, n°4, oct.-déc., pp.495-524.
- Lamont, M., Thévenot, L. (eds.), 2000, *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Moody, M., Thévenot, L. 2000, "Comparing Models of Strategy, Interests, and the Public Good in French and American Environmental Disputes", in Lamont Michèle and Thévenot Laurent (eds.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.273-306.
- Rui, S., 1997, "L'entrée en concertation, une expérience démocratique", *Ecologie politique* n°21, pp. 27-42.
- Taylor, C., 1989, *Sources of the Self. The Making of the Modern Identity*, Cambridge, Harvard University Press.
- Thévenot, L., 1990, "L'action qui convient", in Pharo, P. et Quéré, L., (éds.), *Les formes de l'action*, Paris, Ed. de l'EHESS (Raisons pratiques 1), pp.39-69.
- Thévenot, L., 1994, "Le régime de familiarité; des choses en personnes", *Genèses*, n°17, septembre, pp.72-101.
- Thévenot, L., 1995a, "Emotions et évaluations dans les coordinations publiques", in Paperman P. et Ogien R. (eds.), *La couleur des pensées. Emotions, sentiments, intentions*, Paris, Ed. de l'EHESS (Raisons pratiques 6), pp.145-174.
- Thévenot, L., 1995b, "L'action en plan", *Sociologie du Travail*, vol.XXXVII, n°3, pp.411-434.
- Thévenot, L., 1996a, "Mettre en valeur la nature; disputes autour d'aménagements de la nature en France et aux Etats-Unis", *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, n°49, pp.27-50.
- Thévenot, L., 1996b, "Stratégies, Intérêts et justifications. A propos d'une comparaison France - Etats-Unis de conflits d'aménagement", *Techniques, territoires et sociétés*, n°31, pp.127-149.
- Thévenot, L., 1999, "Faire entendre une voix. Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux", *Mouvements* n°3, mars-avril, pp.73-82.
- Thévenot, L., 2000a, "L'action comme engagement", in Barbier, J.-M. (ed.), *L'analyse de la singularité de l'action*, Paris, PUF, pp.213-238.
- Thévenot, L., 2000b, "Actions et acteurs de la procéduralisation", in Coppens, Philippe et Jacques Lenoble (eds.), *Démocratie et Procéduralisation du droit*, Bruxelles, Bruylant (Bibliothèque de la Faculté de Droit de L'Université Catholique de Louvain), pp.171-204.
- Thévenot, L., 2001, "Which road to follow ? The moral complexity of an 'equipped' humanity" in Law, John and Mol, Annemarie (eds.), *Complexities in Science, Technology and Medicine*, Durham, North Carolina, Duke University Press (à paraître).

- Thévenot, L, and Lamont, M. 2000, "Exploring the French and American polity", in Lamont M. et Thévenot L. (eds.), *Rethinking comparative cultural sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.307-327.
- Thévenot, Laurent, Moody, Michael, Lafaye, Claudette, 2000, "Forms of Valuing Nature: Arguments and Modes of Justification in French and American Environmental Disputes", in Lamont Michèle and Thévenot Laurent (eds.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.229-272.